



# RATIOS ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

## Utilisation conforme du plan thérapeutique infirmier

Le **plan thérapeutique infirmier (PTI)** est une norme de documentation des décisions cliniques de l'infirmière adoptée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Le PTI est la trace et la preuve du jugement clinique des infirmières et le reflet de l'ensemble des soins et activités réalisés (infirmière, infirmière auxiliaire et préposé aux bénéficiaires) pour la santé du patient-e. Il est le moyen privilégié de collaboration interprofessionnelle entre les infirmières et les infirmières auxiliaires qui rend visible la charge de travail de chaque intervenant. L'infirmière reste légalement responsable des observations consignées au PTI.

Le projet ratios s'appuie sur le respect de cette norme légale qui assure la protection du public. La réalisation des PTI est l'une des conditions préalables à l'implantation des ratios.

**Après l'avoir expérimenté dans certains établissements, les infirmières ont constaté que l'élaboration d'un PTI pour un-e patient-e n'était pas très différent de leur pratique quotidienne mais permettait de la structurer davantage.**

Le PTI a pour effet de:

- rehausser la profession par le développement du plein potentiel des infirmières;
- redonner aux infirmières le pouvoir sur leur pratique et la fierté de contribuer pleinement à la qualité des soins;
- rehausser la pratique professionnelle des infirmières auxiliaires par leur collaboration à l'évaluation et au suivi clinique;
- redistribuer certaines tâches vers d'autres intervenant-e-s;
- encourager la collaboration professionnelle par une meilleure organisation du travail.

**Plus que de simples chiffres, les ratios sont une recherche de cohérence entre la législation professionnelle et les règles des établissements. Si les infirmières ont l'obligation légale de remplir un PTI pour chaque patient-e, le projet ratios leur redonnera le temps nécessaire à leur réalisation.**

Septembre 2018

